

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE NO 63-A

le 6 octobre 1966

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

Bureau de Presse
750 Troisième Avenue
New York 10017
YUkon 6-5740

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

CONTRIBUTION CANADIENNE DE 1967 AU PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Texte de la déclaration prononcée le 6 octobre 1966 à la Conférence d'annonce des contributions au Programme des Nations Unies pour le Développement par le représentant du Canada, M. Donald S. Macdonald, député, secrétaire parlementaire du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Monsieur le Président,

Le Canada a suivi avec intérêt et satisfaction l'accroissement en importance et en diversité des programmes des Nations Unies pour l'assistance technique et les pré-investissements. Nous avons appuyé ces deux programmes dès leur origine. L'an dernier, nous avons accueilli avec satisfaction leur fusion en un programme unique de développement. Assurément la fusion n'est pas encore complète mais les avantages qu'il y a à réunir ces deux programmes sont déjà manifestes. La deuxième session du Conseil d'administration du programme, tenue à Milan au mois de juin, a démontré les progrès considérables déjà accomplis vers la réalisation des avantages que l'Assemblée générale des Nations Unies envisageait en créant le programme des Nations Unies pour le développement par la fusion du programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial. Nous croyons, Monsieur le Président, que dans son ensemble, le nouveau programme s'avèrera encore plus efficace que les deux éléments qui le constituent. Nous prévoyons que le programme fusionné sera en mesure de fournir une assistance plus précieuse et plus ingénieuse que chacun des programmes antérieurs pouvait faire par lui-même.

Tenant compte de ces considérations, Monsieur le Président, sous réserve de l'approbation de notre Parlement, le Canada contribuera une somme totale de dix millions sept cent cinquante milles dollars canadiens au programme des Nations Unies pour le développement en 1967 pour ses activités techniques et de pré-investissement. Cet engagement représente une augmentation de un million deux cent cinquante mille dollars par rapport à notre contribution en 1966. Nous prenons cet engagement d'augmenter notre contribution en constatant la nécessité urgente d'atteindre l'objectif annuel de 200,000,000 de dollars fixé par la 20ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies et ce qui